

**1^{er} CONSEIL D'ECOLE
MATERNELLE Danièle CASANOVA
Jeudi 06 novembre 2014 à 17h30**

PARENTS D'ELEVES	MAIRIE	ÉQUIPE ENSEIGNANTE
Mme THOMAS Mme LITTIERE Mme PORTELA Mme COUBOUROU	Mme MARQUES, Maire adjointe à l'enseignement. Mme TURPIN, directrice du service enfance	Mmes GREGOIRE, <i>Directrice</i> et CLAUDE-MAURICE, classe1 Mme SALDANHA, classe2 Mme DOS SANTOS, classe3 Mme JOUVE, classe 4
	ATSEM Mme TOUSSAINT Jacqueline	D.D.E.N. M. BENOIT

Personnes excusées : Mme MUREZ Ambre (maladie)

1 MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Présentation des membres :

La rentrée s'est bien déroulée. Deux nouvelles enseignantes ont été nommées : Mmes MUREZ Ambre à mi-temps sur le poste de la classe 2 et CLAUDE-MAURICE Audrey comme décharge de direction de Mme GREGOIRE les lundis et 1 mercredi sur 4.

Modalités de fonctionnement :

Les votes se feront à main levée et les prises de parole seront effectuées à la fin de chaque point. Mme CLAUDE-MAURICE Audrey est la secrétaire du conseil d'école.

Résultats aux élections de parents d'élèves :

Une seule liste s'est présentée aux élections : la liste non constituée en association de Mme THOMAS.

178 inscrits, 141 votants (dont 2 nuls) d'où une participation de 79,21% de votants contre 70,6% l'année précédente.

Merci à tous pour votre participation.

2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE

Il y a 4 classes et 6 enseignantes dont la directrice, 2 ATSEM à temps plein et 1 ATSEM à trois quarts temps.

L'école scolarise actuellement **98 élèves**. Les effectifs et la répartition sont les suivants :

- Tout-petits (TPS) : 6 élèves
- Petits (PS) : 34 élèves
- Moyens (MS) : 31 élèves
- Grands (GS) : 27 élèves
- Classe 1, Mmes GREGOIRE et CLAUDE-MAURICE : 6 TPS/18 PS (24)
- Classe 2, Mmes SALDANHA et MUREZ : 16 PS/10 MS (26)
- Classe 3, Mme DOS SANTOS : 11 MS/13 GS (24)
- Classe 4, Mme JOUVE : 10 MS/14 GS (24)

L'école Casanova scolarise des élèves de toute petite section (TPS, 2 ans) cette année. Mme Turpin nous informe que la municipalité souhaite scolariser les TPS l'an prochain sur notre école selon les places disponibles.

Mme Grégoire s'interroge sur la capacité d'accueil pour la sieste de l'après-midi car le dortoir et la classe sont entièrement occupés (32 élèves sont couchés tous les jours et 2 autres vont arrivés courant janvier-février).

3 VOTE ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur a été modifié. Certains points sont clarifiés, détaillés et la charte de la laïcité est présentée. Il est voté à l'unanimité et sera distribué à chaque famille.

Mme Turpin propose de réaliser une liste des adresses e-mails des parents d'élèves afin de faire du mailing l'année prochaine pour réduire le nombre de photocopies.

4 SECURITE/HYGIENE

Exercice incendie : Effectué le 22 septembre 2014 à 11h10, durée d'évacuation 2 minutes. L'ensemble du personnel de l'établissement était présent ainsi que le personnel de cantine. Les élèves se sont bien comportés ; seuls les élèves de PS (classe 1 et 2) ont été prévenus de l'exercice. Tout s'est bien déroulé. Seul problème, les enseignantes ont oublié de prendre les médicaments de PAI. Un rappel a été fait à l'ensemble de l'équipe enseignante.

PPMS : Le plan de mise en surêté des élèves face à un risque majeur (tempête, séisme) a été présenté. Il sera mis en place dans le courant du 1^{er} trimestre. Le document informatif en direction des familles sera distribué à la suite de l'exercice.

5 PRESENTATION DES AXES DU PROJET D'ECOLE

➤ Projet d'école 2010-2015

Il s'articule selon deux axes : 1) *Maîtrise de la langue* : enrichir le vocabulaire, s'approprier les sonorités, améliorer la syntaxe.

2) *Devenir élève* : respecter et accepter les autres, sensibiliser à la santé et à la sécurité, mise en place de semaines banalisées (semaine du goût, de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité routière et des dangers domestiques) avec l'intervention de professionnels (dentiste, pompiers...).

Ce projet inclut l'étude d'un grand thème : « les insectes ». Un spectacle en fin d'année est en discussion. S'il a lieu et comme les années précédentes, seuls les parents, les frères et sœurs des élèves de notre école pourront assister à la représentation afin de respecter les règles de sécurité. En effet, la salle a un nombre limité de places.

Un nouveau projet d'école 2015-2018 sera rédigé à partir de janvier et sera mis en place pour la rentrée 2015.

6 VIE DE L'ÉCOLE

❖ Activités régulières :

- *L'activité chorale en GS.* Un partenariat pour un projet pédagogique en éducation musicale est établi avec Marne et Chantereine. Tous les mardis matin de 10h25 à 11h10, les GS bénéficient d'un intervenant en musique (Mme LIEDERMAN).
- *L'activité bibliothèque :* l'emprunt de livres de la bibliothèque de l'école sera mis en place dès la semaine prochaine. Chaque enfant pourra emprunter 1 livre toutes les 2 semaines.

❖ Activités spécifiques :

L'APC, activité pédagogique complémentaire, était proposée de 11h35 à 12h05. Elle a lieu dorénavant de 11h35 à 12h15 (40min).

❖ Projets reconduits :

- goûter de Noël avec achats de cadeaux pour chaque classe, financés par la coopérative,
- goûter de la galette financé avec la coopérative,
- course d'orientation et rencontre sportive.

❖ Semaine du goût :

Elle a eu lieu du lundi 13 au 17 octobre sur le thème « Les fruits d'automne ». Bonne participation des enfants et des parents.

L'équipe enseignante adresse tous ses remerciements aux parents pour leur participation.

❖ Festival du livre :

L'OCCE organise un festival du livre début février 2015.

Il a pour but de faire découvrir aux enfants un maximum de livres sur la semaine (différents thèmes, différents supports...) pour donner envie de lire. Une porte ouverte sera ensuite organisée afin de permettre aux parents de découvrir ces livres avec leur enfant et de les acquérir s'ils le souhaitent. L'organisme du « Festival du livre » reversera à l'école 20% de ces bénéfices sous forme de livres neufs pour la bibliothèque de l'école.

❖ Spectacles :

Mme Marques nous informe que le *Spectacle de Noël*, offert habituellement par la municipalité aux deux écoles maternelles, est annulé. La municipalité n'a plus les moyens de le subventionner.

Mme Grégoire s'étonne de n'avoir pas été prévenu avant car les choix pédagogiques de l'école ont été réalisés en pensant que le spectacle de Noël était réservé par la mairie. L'équipe pédagogique a réservé une animation Kapla en octobre pour le 21 novembre et non un spectacle pour le 1^{er} trimestre.

Mme Grégoire va essayer de réserver un spectacle de dernière minute, en espérant qu'il reste de la place.

Les 2^{ème} et 3^{ème} spectacles à l'école, subventionnés par la coopérative de l'école, seront proposés aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

7 ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les accueils périscolaires ouvrent de 7h à 8h20 et de 16h à 19h. Un accueil gratuit a été mis en place de 16h à 16h30 par la municipalité.

La restauration scolaire a lieu de 11h30 à 13h35. 3 services sont mis en place.

Aucun TAP n'est proposé aux élèves de maternelle, décision prise en accord avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante l'année dernière.

8 COOPERATIVE SCOLAIRE : OCCE

La situation au 01/09/14 est de 5327,89€. Les dépenses effectuées pour le moment sont de 235,42€ pour l'affiliation à l'OCCE, 451,20€ pour la sortie cueillette dont 1/4 de participation des familles. Il nous reste à payer le spectacle de Noël (environ 550€).

Les dons de coopératives s'élèvent à 1783€. La demande de justificatifs de dons à l'OCCE sera effectuée pour les sommes versées supérieures à 30€. Un document à remplir a été distribué aux 17 familles concernées.

En ce qui concerne la kermesse. Elle sera organisée le vendredi 12 juin 2015 à partir de 17h30 si nous sommes assez nombreux au comité de kermesse.

9 TRAVAUX

L'ensemble des petits travaux demandés a été réalisé.

Au sein du dossier DUER, il reste une fiche à réaliser : la réfection du bitume autour des arbres de la cour de récréation. Ce lieu est accidentogène. D'ailleurs, une déclaration d'accident a été réalisée suite à la chute d'un enfant à cet endroit.

Mme Grégoire insiste pour que la réfection du bitume soit faite afin de réduire les risques d'accident.

10 QUESTIONS DIVERSES

➤ Questions posées par les parents d'élèves

- *Pourquoi l'accès à la classe 2 n'est-il pas possible par la cour ? Cela pose des difficultés pour ceux qui ont des poussettes et doivent les laisser à l'entrée avec des enfants sans surveillance.*

Mme Grégoire répond : « Effectivement, une famille est concernée par cette problématique et s'est déjà entretenue avec moi à ce sujet. En retour, une solution a été trouvée. En concertation avec la municipalité et l'équipe enseignante, des modifications de fonctionnement ont déjà été mis en place afin de remédier à la situation.

L'Atsem chargée de récupérer les enfants de l'accueil gratuit ne le fait plus. Ce sont les enseignantes des classes 1 et 2 qui s'en chargent. Cela a permis qu'une atsem soit toujours de permanence à la porte d'entrée aux heures d'entrée et de sortie. Elle peut jeter un œil sur les poussettes mais n'en a en aucun cas la responsabilité.

Les élèves de la classe 2 ne peuvent pas entrer par la cour comme les classes 3 et 4 car il y a des enfants de PS moins autonomes pour se déshabiller seuls aux porte-manteaux, l'aide des parents est nécessaire à ce moment. Par ailleurs, il nous semble difficile de modifier davantage le fonctionnement de l'école pour un cas particulier sachant qu'une solution a déjà été proposée et que la problématique ne se posera plus l'année prochaine.

- *Peut-on avoir un retour sur la mise en place de l'accueil gratuit ? Quels sont les effectifs chaque soir ? Quelles sont les difficultés, y a-t-il des choses à mettre en place, à modifier ou à adapter ? Est-il possible de donner plus de flexibilité sur cet accueil et d'ouvrir de façon plus large pour que d'autres parents puissent en bénéficier ?*

Mme Turpin répond : « Il y a une dizaine d'enfants concernés. Le fonctionnement a déjà été modifié (cf. réponse ci-dessus). L'accueil gratuit se fait dans la salle de motricité et non plus dans le petit centre. Il semble difficile de donner plus de flexibilité sur cet accueil gratuit car la lourdeur de sa gestion est déjà considérable. »

- *Des parents se plaignent que leurs enfants ne goûtent pas suffisamment. Que peut-on mettre en place ?*

Mme Turpin rappelle que ce n'est pas un repas mais bien un goûter. Les portions semblent suffisantes, elles sont diversifiées. En effet, il y a 3 ou 4 composants.

Mmes Turpin et Grégoire notifient également que cela dépend aussi si l'enfant a bien mangé le midi ou pas et s'il aime ou pas les goûters proposés. Mme Turpin propose aux familles d'appeler le service enfance si cela se renouvelle afin que la municipalité vérifie tout de suite les proportions de la veille.

- *Y a-t-il des informations sur la prochaine matinée banalisée par l'Education nationale ? Un relais par la mairie sera-t-il mis en place ?*

Mme Grégoire n'a reçu aucune information sur la prochaine matinée banalisée. Elle informera les familles dès qu'elle en saura plus.

- *Les parents d'élèves déplorent le manque de flexibilité pour inscrire/annuler les enfants au centre le mercredi par exemple, cela pourrait-il être assoupli si des parents sont réellement gênés ?*

Mme Turpin ne peut pas donner plus de flexibilité aux inscriptions car depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les activités sont toutes concentrées sur une après-midi. Pour les organiser, les réserver, il faut s'y prendre en avance ainsi que pour finaliser les plannings des animateurs. L'annulation 15 jours avant chamboulerait toute cette organisation, de même pour les vacances scolaires.

- *Au niveau de la maternelle, a-t-on eu d'autres échos négatifs ou positifs sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (accueil, cantine, etc.) ?*

Le début d'année a été difficile (respect des nouveaux horaires, compréhension de l'organisation de l'accueil gratuit) mais cela s'est amélioré. En fin de période, les enfants et la communauté éducative sont davantage fatigués.

Nous ne déplorons aucune absence les mercredis matins, tous les enfants sont présents.

L'ensemble des membres du conseil d'école soulève le problème des retards des élèves aux heures d'entrée et de sortie. Mme Grégoire est vigilante et effectue souvent des rappels à l'ordre aux parents retardataires. Cependant, le non-respect des horaires persiste. Mme Grégoire et les enseignantes vont accompagner ces familles afin de trouver des solutions permettant de réduire ces retards.

RAPPEL : L'HORAIRE D'ENTREE LE MATIN EST 8H20. LES PARENTS DOIVENT ETRE ABSOLUMENT SORTIS DE L'ETABLISSEMENT AVANT 8H30 CAR 8H30 EST L'HEURE DE DEBUT DES APPRENTISSAGES.

LES SORTIES S'EFFECTUENT A 11H30 ET 16H00. LES ADULTES CHARGES DE RECUPERER LES ENFANTS DOIVENT ETRE PRESENTS A CES HORAIRES.

- *Quelle solution trouver pour éviter que des voitures ne se garent sur le passage piéton et devant la barrière de l'école ?*

Effectivement, un certain nombre de parents, de résidents du Chanteclair et même parfois d'ambulances stationnent devant l'école, sur le passage piétons ou sur le trottoir alors que cela est interdit.

L'accès à l'école est également un accès pompiers et il est souvent inaccessible.

En accord avec Mme Marques, Mme Turpin, Mme Grégoire et les parents d'élèves, des courriers seront adressés au commissariat de Chelles et au syndic du Chanteclair afin de trouver une solution pour remédier au problème.

11 DATES ET HORAIRES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

2^{ème} conseil d'école : Vendredi 13 mars 2014 à 17h30

3^{ème} conseil d'école : Vendredi 19 juin 2014 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Natacha GREGOIRE